Nations Unies S/PV.3549

Conseil de sécurité

Cinquantième année

Provisoire

3549e séance
Vendredi 30 juin 1995, à midi
New York

Président :	M. Graf zu Rantzau	(Allemagne)
Membres :	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Ferrarin
	Nigéria	M. Ayewah
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

La situation au Libéria

Onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1995/473)

95-85580 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 12 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1995/473)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, document S/1995/473.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/521, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Le premier orateur est le représentant du Libéria. Je lui donne la parole.

M. Bull (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la façon remarquable dont vous avez présidé le Conseil de sécurité durant le mois de juin constitue l'apogée de votre brillante carrière aux Nations Unies. À la veille de votre départ, je tiens à m'associer à vos nombreux collègues pour vous souhaiter plein succès dans vos tâches futures. La manière habile dont vous avez présidé les travaux du Conseil témoigne de votre vaste expérience et de vos remarquables qualités de diplomate.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mérimée, mérite également nos félicitations pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé le Conseil durant le mois de mai.

La délégation libérienne remercie le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de son onzième rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), contenu dans le document S/1995/473 en date du 10 juin 1995. Le Gouvernement et le peuple libériens lui sont profondément reconnaissants de l'intérêt constant qu'il manifeste au règlement pacifique du conflit libérien et de sa contribution à cet égard. Le rapport du Secrétaire général fournit une évaluation détaillée du processus de paix, de ses succès et de ses insuffisances, et fait des observations et des recommandations pertinentes aux fins d'examen par le Conseil de sécurité.

Nous souscrivons pleinement à la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUL, et nous nous joignons à l'appel qu'il adresse aux États Membres leur demandant de contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria et d'aider la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et en particulier son Groupe de contrôle (ECOMOG), dans l'exécution de ses tâches coûteuses au Libéria.

La proposition du Secrétaire général de proroger le mandat est justifiée compte tenu de plusieurs faits nouveaux survenus dans le processus de paix : l'accord important passé entre les factions libériennes tel qu'il a été reconnu par les chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria lors de leur réunion au sommet qui s'est tenue à Abuja, en République fédérale du Nigéria, du 17 au 20 mai 1995; la visite au Nigéria du dirigeant du Front national patriotique du Libéria (NPFL), M. Charles Taylor; la reprise récente, par le Gouvernement national de transition du Libéria, du contrôle administratif de deux subdivisions politiques additionnelles du pays et la désignation de ces deux subdivisions en tant que zones de sécurité; et les mesures qui ont été prises pour déminer l'autoroute Monrovia-Gbarnga et d'autres régions, conformément à l'une des exigences importantes du processus de désarmement.

Ce sont là des faits encourageants; néanmoins, nous sommes conscients de la lenteur relative des progrès réalisés dans le processus de paix et du coût élevé qui en résulte pour la communauté internationale, en particulier pour les

États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui continuent de maintenir une force de maintien de la paix au Libéria. Le fait que les dirigeants des factions en guerre ne semblent pas décidés à honorer les divers engagements auxquels ils ont souscrit a accru le scepticisme de la communauté internationale ainsi que celui du peuple libérien quant à leur volonté politique et à leur intention de mettre fin à la guerre.

Ma délégation est fermement convaincue que le fait que la communauté internationale n'a cessé d'exiger que les dirigeants des factions mettent un terme à la guerre et aux souffrances du peuple libérien a facilité les progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de paix. Sans les pressions et l'appui actif de l'ONU, le conflit libérien aurait depuis longtemps dégénéré en anarchie. C'est la raison pour laquelle ma délégation demande instamment que l'on réexamine toute action de l'ONU qui suggérerait que l'on abandonne le Libéria. Une telle action ne ferait qu'enhardir les factions en guerre à recourir encore davantage à l'emploi des armes et à la terreur à des fins politiques, au prix de souffrances accrues pour le peuple libérien.

Il y a plusieurs mesures importantes qui n'ont pas été mises en oeuvre par les factions libériennes, y compris la mise en place du Conseil d'État, l'instauration d'un cessez-le-feu général, le désengagement des forces et le désarmement des combattants. Une autre question ne cesse de nous préoccuper : la violation par certains États Membres de l'embargo sur les armes imposé au Libéria par le Conseil de sécurité en 1992.

La délégation libérienne renouvelle son appel aux dirigeants des factions en guerre pour qu'ils mettent en oeuvre sans plus de retard les décisions dont j'ai parlé. L'expérience montre qu'avec la participation active de l'ONU, ces problèmes apparemment insurmontables peuvent être résolus. Nous espérons donc que l'Organisation restera fidèle à son engagement au Libéria jusqu'à ce qu'une paix authentique soit instaurée.

Nous remercions sincèrement tous les États Membres, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les organisations non gouvernementales de leur appui, et nous demandons la poursuite de l'assistance humanitaire en faveur du Libéria. À cet égard, nous approuvons le projet de résolution dont le Conseil est saisi et demandons instamment qu'il soit adopté à l'unanimité.

L'aspiration légitime du peuple libérien à vivre en paix et à refaire sa vie à la suite d'une guerre civile dévastatrice est un droit de l'homme fondamental qui ne doit pas lui être refusé. Et nous croyons que, dans un avenir prévisible, l'Organisation sera de plus en plus interpellée par des problèmes de cet ordre et qu'elle a l'obligation morale de rester déterminée à promouvoir la paix, le développement et le bien-être de tous les peuples. Notre humanité commune et notre interdépendance l'exigent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Le onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) (S/1995/-473), daté du 10 juin 1995, présente un tableau sombre et plutôt déprimant de la situation actuelle au Libéria. Il souligne en particulier les difficultés politiques, militaires et humanitaires auxquelles le pays continue de se heurter et la nécessité d'étudier d'autres moyens de faire avancer le processus de paix.

Cependant, nous devons prendre acte de la valeur des efforts constants déployés par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faire progresser le processus de paix au Libéria, y compris le récent sommet du Comité des Neuf de la CEDEAO qui a eu lieu à Abuja, au Nigéria, du 17 au 20 mai 1995. S'il est vrai que le sommet n'a pas enregistré les progrès escomptés sur tous les aspects de la crise politique au Libéria, à notre avis, il est parvenu à des accords importants sur un certain nombre de questions litigieuses, y compris la composition du Conseil d'État. En outre, il a réaffirmé l'engagement et la détermination des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO d'aider le peuple libérien à rétablir la paix dans son pays.

Tout en reconnaissant que les progrès réalisés à Abuja sont limités, ma délégation ne peut que dire à nouveau sa déception devant l'incapacité des factions et des dirigeants politiques libériens à s'élever au-dessus de leurs ambitions personnelles dans l'intérêt supérieur de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale, en s'attachant à la mise

en oeuvre des accords conclus et signés — de l'Accord de Cotonou aux Accords d'Akosombo et d'Accra. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous estimons qu'il va de soi que ce sont les factions et les dirigeants politiques libériens qui doivent assumer la responsabilité ultime de trouver une solution durable à leur crise politique.

Les efforts déployés par la CEDEAO et la communauté internationale ne peuvent que dynamiser et compléter les efforts faits par les Libériens eux-mêmes. Il incombe donc aux Libériens de saisir l'occasion fournie par l'évolution positive actuelle du processus de paix et par la coopération qui leur est offerte par la communauté internationale et la CEDEAO, notamment par le biais de son Groupe de contrôle (ECOMOG).

L'ECOMOG, nous sommes fiers de le dire, représente la première initiative prise par une organisation sous-régionale dans le cadre d'arrangements régionaux en matière de gestion de crise et de règlement d'un conflit s'agissant d'une situation qui menace non seulement la survie d'un pays mais également la paix et la sécurité régionales et internationales. Il concrétise indéniablement la coopération envisagée au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies entre les organisations régionales et l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'initiative de l'ECOMOG au Libéria visait à prévenir le chaos, la déstabilisation et la destruction totale d'un pays. Elle représente une contribution importante au processus de paix dans ce pays. Nous sommes certains que, sans l'intervention opportune de l'ECOMOG, l'histoire du Libéria serait aujourd'hui bien différente. Ces efforts méritent donc d'être reconnus, encouragés et pleinement soutenus, et non pas être interprétés ou présentés en aucune façon comme des obstacles au processus de paix. À cet égard, nous nous félicitons de la concertation des efforts et de l'harmonisation des vues de toutes les parties intéressées dans la recherche de solutions à la question du Libéria.

En ce qui concerne le mandat de la MONUL, ma délégation avait espéré qu'il serait prorogé pour trois mois au moins, jusqu'au 30 septembre 1995, comme le Secrétaire général le recommande dans son rapport. À notre avis, ce délai est le minimum nécessaire aux parties libériennes pour s'acquitter pleinement des nouveaux engagements qu'ils ont pris à Abuja et permettre aux consultations qui se déroulent actuellement dans la sous-région, y compris la réunion envisagée des Ministres des affaires étrangères du Comité des Neuf, de porter leurs fruits. Nous sommes d'avis que le fait d'écourter indûment cette période aurait pour effet d'envoyer un message négatif aux factions libériennes et risquerait de conduire à la reprise générale d'une guerre fratricide.

La présence de la MONUL au Libéria est importante non pas tant en raison du nombre de ses effectifs, dont nous aurions souhaité le déploiement intégral, mais à cause de sa participation symbolique et psychologique, qui reflète l'intérêt et l'engagement continus des Nations Unies au processus de paix au Libéria. Tout retrait précipité ou toute réduction des effectifs enverrait un message erroné au peuple libérien et aux autres pays de la sous-région, en donnant l'impression que les Nations Unies les abandonnent à leur triste sort. Nous sommes heureux de constater que, pour le moment du moins, les Nations Unies n'ont pas de telles intentions.

Il est tout aussi important de reconnaître que le rôle de la MONUL au Libéria ne pourra prendre forme ni être cohérent que si l'ECOMOG peut pleinement s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités sur le territoire. Voilà pourquoi il faut aider l'ECOMOG en lui fournissant des moyens logistiques et financiers, pour qu'il puisse tenir ses engagements. Sans un Groupe de contrôle viable, le rôle et l'efficacité de la MONUL au Libéria seront gravement limités. Nous devons éviter que cela se produise.

Dans le contexte d'une présence continue et renforcée des Nations Unies au Libéria, qu'il me soit permis de dire que mon gouvernement est prêt, avec les autres membres de la CEDEAO, à participer aux consultations que le Secrétaire général se propose d'entreprendre avant de présenter ses recommandations au Conseil de sécurité sur l'avenir de la MONUL.

La crise politique non résolue au Libéria reste inquiétante pour la sous-région. Nous demandons donc aux factions et aux dirigeants politiques libériens de faire des efforts résolus en faveur de l'application intégrale et immédiate des Accords de Cotonou, d'Akosombo et d'Accra, en tant que point de départ important, ainsi que des accords conclus à Abuja, notamment en ce qui concerne la composition du Conseil d'État. De plus, nous leur lançons un appel pour qu'ils consentent des efforts supplémentaires, mais soutenus, vers l'installation du Conseil d'État, le rétablissement d'un cessez-le-feu général et la démobilisation de toutes les forces. C'est le moins que nous attendons d'eux. Il faut leur rappeler que la patience et les ressources de la région et de la communauté internationale tirent à leur fin. Ils doivent accepter la logique de la paix.

Mon gouvernement n'a épargné aucun effort pour contribuer à la recherche de la paix au Libéria. Il continuera à

le faire, malgré ses ressources limitées, dans l'espoir que le peuple libérien sera bientôt en mesure de reprendre sa vie normale et d'engager un processus de réconciliation nationale, de reconstruction et de redressement.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation appuie l'intention de ce projet de résolution et votera pour.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait, avant toute chose, exprimer sa sincère reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport instructif et utile publié sous la cote S/1995/473 en date du 10 juin 1995, onzième d'une série de rapports sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Nous tenons à dire notre reconnaissance au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Anthony Nyakyi, ainsi qu'aux dirigeants et aux États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour leurs efforts inlassables visant à ramener la paix au Libéria. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation de la troisième Réunion des chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria qui a eu lieu à Abuja le mois dernier et dont l'objectif était de coordonner et d'harmoniser leurs politiques sur le Libéria. Nous estimons nous aussi que l'harmonisation des politiques de la CEDEAO sur le Libéria encouragera grandement les efforts qu'ils mènent de concert pour mettre un terme à la crise, qui n'a déjà que trop duré. Nous notons en outre qu'en l'absence de cette harmonisation, laquelle absence est devenue l'un des obstacles essentiels au processus de paix, la coopération des dirigeants des factions au processus de paix sera difficile à assurer.

Certains événements se sont produits au Libéria ces derniers mois, lesquels n'ont, malheureusement, pas engendré un climat propice à la réalisation de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale. Les dirigeants politiques et les chefs des factions n'ont malheureusement pas réussi à sortir de l'impasse pour parvenir à un accord définitif sur la mise en place du Conseil d'État qui, à notre avis, contribuerait grandement à la recherche de la paix et de la réconciliation au Libéria. Ma délégation espère ardemment que les consultations de suivi en la matière déboucheront sur un accord définitif sur la mise en place du Conseil d'État.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) ne sera pas en mesure de s'acquitter de son mandat avec succès si elle ne jouit pas de la coopération et de l'appui du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) ainsi que des factions belligérantes. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de consulter la CEDEAO en vue de renforcer la coopération entre la MONUL et l'ECOMOG et de définir une conception commune des opérations. Dans le même ordre d'idées, nous demandons instamment aux parties libériennes de surmonter leur profonde méfiance réciproque et leur réticence à partager le pouvoir pour gouverner le pays, qui les ont empêchées de coopérer comme il fallait.

Nous tenons également à dire notre profonde préoccupation devant l'afflux constant d'armes au Libéria, en violation de l'embargo sur les armes, armes qui proviennent de l'étranger et de l'intérieur même du Libéria. À cet égard, nous appuyons la demande des dirigeants de la CEDEAO tendant à ce que l'ECOMOG et la MONUL améliorent le mécanisme de contrôle existant afin d'endiguer cet afflux d'armes dans le pays.

La délégation indonésienne est également préoccupée par le blocus permanent des voies d'accès nécessaires à l'acheminement des fournitures de secours, imposé par les factions combattantes. Nous demandons donc à toutes les parties libériennes de fournir des garanties pour la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble du pays, afin de soulager les souffrances inutiles imposées à la population civile.

Ma délégation regrette également que les dirigeants libériens n'aient pas encore déposé les armes pour le plus grand bien du pays, malgré les nombreuses occasions qui leur ont été données par la communauté internationale de mettre en oeuvre les différents accords qu'ils ont eux-mêmes signés. Puisque l'avenir politique du Libéria dépend des Libériens eux-mêmes, ils doivent donc s'efforcer de faire preuve davantage de volonté politique et d'engagement soutenu à l'égard de la paix et de la stabilité dans leur pays.

Entre autres choses, le projet de résolution dont nous - sommes saisis aujourd'hui, proroge le mandat de la MONUL jusqu'au 15 septembre 1995 et déclare que le Conseil est disposé à envisager de rétablir au complet les effectifs de la MONUL si des progrès significatifs sont réalisés dans le processus de paix au Libéria au cours de la prochaine prorogation du mandat.

Compte tenu des considérations que je viens d'évoquer, l'Indonésie votera pour le projet de résolution. Cette position repose également sur notre espoir qu'au cours de cette prorogation du mandat, les parties saisiront cette nouvelle occasion pour prouver, par des mesures concrètes,

qu'elles ont la volonté politique de résoudre leurs propres problèmes et de respecter le rôle des organisations régionales, sous-régionales et internationales.

Dans ce contexte, nous demandons instamment aux parties libériennes de voir dans cette prorogation une occasion de s'efforcer de réaliser des progrès sensibles dans toutes les questions qui n'ont toujours pas été réglées, notamment la mise en place du Conseil d'État, le rétablissement d'un cessez-le-feu complet et effectif, le désengagement de toutes les forces et l'adoption d'un calendrier convenu pour l'application de tous les autres éléments des Accords d'Akosombo et d'Accra. Cette prorogation, nous en sommes convaincus, contribuera également aux efforts faits par les Ministres du Comité des Neuf de la CEDEAO pour convoquer à nouveau une réunion des parties libériennes, afin de les aider à trouver une solution aux questions en suspens.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée d'exprimer notre regret que cette réunion représente le crépuscule de votre présidence exemplaire. À minuit ce soir, vous cesserez d'être à la tête du Conseil et, pour ce qui est de votre carrière professionnelle, nous apprenons que vous quitterez également le service diplomatique de votre grand pays. Permettez-moi de vous présenter les meilleurs voeux de ma délégation pour l'avenir.

Je doute qu'il y ait un membre du Conseil qui ne partage pas le sentiment de frustration que nous devons tous ressentir face à l'impossibilité, à ce jour, de trouver une solution à la tragédie du Libéria. Cependant, au sein de la délégation du Botswana, nous demeurons fermement convaincus qu'il serait inconcevable que le Conseil perde l'espoir dans la quête de la paix au Libéria. Le fait que la situation dans ce pays torturé échappe à toute solution est certes décourageant, mais il serait erroné que le Conseil renonce à rechercher une solution. Nous ne devons pas laisser échapper l'occasion qui s'offre à nous d'imprimer un élan à l'évolution politique encourageante dans la région. La réunion au sommet d'Abuja des chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf sur le Libéria de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a instauré un dialogue entre les parties et les dirigeants politiques libériens. L'évaluation faite par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a été que :

> «les parties étaient parvenues à un accord substantiel sur presque toutes les questions restées sans solution.» (*S/1995/473, annexe I, par. 6*)

Le Conseil de sécurité se doit d'encourager ce processus, car il constitue un espoir considérable pour la paix au Libéria.

La semaine dernière, le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Nyakyi, a informé le Conseil que la population libérienne verrait d'un oeil favorable une présence continue de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). La principale victime de la tragédie au Libéria est la population civile. Elle a été soumise à toutes sortes d'atrocités. Son droit de l'homme le plus fondamental, le droit à la vie, est violé en toute impunité. Il n'y a personne pour la protéger vu qu'elle a perdu le contrôle du processus politique sous la menace du fusil. Les Nations Unies sont sa source d'espoir, et la présence de la MONUL lui donne l'assurance que la communauté internationale est activement engagée dans la quête de solutions à sa tragédie. Les États de la sous-région, qui ont engagé des ressources humaines et matérielles substantielles dans la poursuite de la paix au Libéria, ont clairement déclaré que la contribution de la MONUL au processus de paix au Libéria dépasse de loin sa force numérique.

Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a énormément contribué à soulager la douleur et les souffrances du peuple libérien. Il a contribué à une nouvelle expérience dans les responsabilités des organisations régionales s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ma délégation est fermement convaincue que leurs efforts constituent un enseignement important pour les futures opérations de maintien de la paix et méritent le plein appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis énonce un certain nombre de questions pertinentes. Il attire l'attention des dirigeants politiques du Libéria quant à la disponibilité du Conseil de sécurité de restaurer la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) dans sa pleine capacité et de contribuer au rétablissement de la paix après les conflits dans leur pays à condition qu'ils fassent preuve d'une égale disponibilité à placer leur pays et leur peuple au-dessus de leurs divergences, et ce, en prenant des mesures urgentes pour mettre en place un Conseil d'État qui, de l'avis de ma délégation, faciliterait un accord sur les autres questions énoncées au paragraphe 4 b) et d) du dispositif du projet de résolution. Nous lançons un appel aux parties et aux dirigeants politiques libériens afin qu'ils coopèrent pleinement avec les Ministres du Comité des Neuf de la CEDEAO pour résoudre les questions en

suspens au cours de la période de prorogation du mandat de la MONUL.

La communauté internationale doit faire sa part pour aider le processus de paix au Libéria. Les parties libériennes continuent de recevoir des armes et des munitions en violation de la résolution 788 (1992). Les chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf sur le Libéria de la CEDEAO ont demandé à la communauté internationale de fournir une assistance appropriée pour qu'ils puissent surveiller les frontières terrestres et maritimes du Libéria. Les États de la sous-région ont un rôle central à jouer dans la surveillance et l'arrêt de l'afflux d'armes au Libéria. Nous nous félicitons de leur engagement à faire état des violations de l'embargo sur les armes au Comité des sanctions des Nations Unies. La réponse positive de la communauté internationale contribuerait donc de façon substantielle à s'attaquer à l'une des causes profondes de la guerre fratricide interminable au Libéria.

Ma délégation espère sincèrement que les parties et les dirigeants politiques libériens sauront relever le défi qui se présente à eux et saisiront l'occasion de faire la paix pour le bien de leur peuple. Il serait tout à fait regrettable si des intérêts personnels égoïstes continuaient de focaliser l'attention dans ce pays. La prorogation du mandat de la MONUL pourrait bien être leur toute dernière chance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le conflit au Libéria, qui traîne depuis cinq ans, a provoqué de nombreuses pertes humaines et matérielles et a lourdement hypothéqué l'économie du peuple libérien; en outre, il constitue une menace à la paix et à la sécurité des pays voisins et de l'Afrique occidentale dans son ensemble. Ces dernières années, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fait des efforts et des sacrifices considérables dans la recherche d'un règlement de la question libérienne, alors que ses membres sont eux-mêmes aux prises avec des difficultés économiques. Ils ont envoyé des contingents de maintien de la paix au Libéria, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Les chefs d'État et de gouvernement intéressés de la région se sont rencontrés à plusieurs occasions pour proposer leurs bons offices et leur médiation, en vue de trouver une solution acceptable pour toutes les parties et susceptible de faciliter le règlement politique de la question libérienne. À la lecture du récent rapport du Secrétaire général, nous relevons que ces efforts ont abouti à certains résultats. Les parties en présence au Libéria ont tenté de s'entendre sur la mise en place d'un Conseil d'État et sont prêtes à tenir d'autres pourparlers en vue de parvenir à un accord. Il s'agit là de développements dont nous nous félicitons.

Il nous faut cependant constater qu'aucun progrès remarquable n'a été réalisé jusqu'à présent en ce qui concerne le processus de paix au Libéria, comme en témoignent la poursuite du conflit militaire, le blocage des efforts de secours humanitaires et l'afflux continu de grandes quantités d'armes au Libéria. Nous sommes profondément inquiets de cette situation.

Les revers répétés enregistrés par le processus de paix au Libéria prouvent à nouveau que la paix ne peut être réalisée par des moyens militaires. Des négociations incessantes menées patiemment et de bonne foi et le dialogue constituent le seul moyen d'aboutir à une solution politique acceptable pour toutes les parties au conflit. Ce qui importe à cet égard, c'est la volonté politique des parties d'aboutir à un règlement pacifique et leur renonciation résolue aux moyens militaires. C'est pour cela que nous espérons que les parties au Libéria placeront les intérêts de l'État et les intérêts nationaux au-dessus de tout et coopéreront avec l'ONU et la CEDEAO, respecteront scrupuleusement les accords déjà réalisés ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et prendront des mesures concrètes et effectives pour mettre fin à toutes les hostilités, de façon à créer les conditions propices à la réalisation de la réconciliation nationale.

Nous avons toujours soutenu que le Conseil de sécurité devait accorder au règlement des conflits en Afrique la même importance que celle qu'il accorde aux conflits qui se déroulent sur d'autres continents et appuyer les demandes raisonnables des pays et peuples africains, et qu'il devait s'abstenir d'appliquer deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit d'examiner les opérations de maintien de la paix en Afrique.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont fermement appuyé le processus de paix au Libéria ainsi que les efforts déployés par la communauté internationale et la CEDEAO en faveur de la paix au Libéria. La Chine a mis des observateurs militaires à la disposition de la MONUL et fournira au Libéria du riz, des tentes et d'autres formes d'aide d'une valeur de 3 millions de yuan RMB. Le processus de paix au Libéria se trouve à une étape critique alors qu'il doit aller de l'avant sous peine de perdre du terrain. La délégation

chinoise considère que l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis fera progresser le processus de paix au Libéria; par conséquent, nous voterons pour ce projet.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite tout d'abord remercier le Secrétaire général pour le onzième rapport (S/1995/473) sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Après avoir examiné ce rapport, ma délégation tient à dire qu'elle regrette que le processus de paix au Libéria n'ait pas progressé de manière significative et que les parties n'aient toujours pas abouti à un accord définitif pour la mise en place d'un Conseil d'État et le rétablissement du cessez-le-feu, en tant que mesures essentielles à la mise en oeuvre de l'Accord d'Accra.

Il ressort de la réunion au sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenue à Abuja, au Nigéria, en mai dernier que quelques progrès ont été faits pour ce qui est de la mise en place du Conseil d'État et qu'une réunion des parties en vue d'arriver à un accord dans ce sens est prévue. Sans vouloir estimer ces progrès, il reste que certaines questions sont toujours pendantes, questions dont la solution est importante pour pouvoir mettre fin à la crise au Libéria. Les parties doivent se mettre d'accord sur un cessez-le-feu effectif, une séparation des forces, un programme et un calendrier relatifs au processus de paix. En attendant la fin des hostilités au Libéria, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées s'accroîtra, les atteintes aux droits de l'homme se poursuivront et la situation humanitaire continuera de se détériorer.

Dans son rapport, le Secrétaire général recommande qu'une nouvelle chance soit donnée aux parties pour leur permettre de prendre des mesures concrètes prouvant leur volonté politique de mettre fin à la crise. En principe, et vu les progrès réalisés à Abuja, ma délégation approuve cette recommandation, à condition toutefois que les parties coopèrent pleinement à l'instauration de la paix d'ici la fin de la période de trois mois proposée. Si les parties ne saisissent pas cette occasion, la présence des Nations Unies au Libéria ne saurait se justifier et, comme indiqué dans le rapport, il pourrait être envisagé de faire de la MONUL une mission de bons offices, dotée d'une petite cellule militaire qui maintiendrait la liaison avec l'ECOMOG.

Ma délégation, qui a participé à l'élaboration du projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, estime qu'il adresse aux parties un message clair et concis : si, au cours de la période de prorogation du mandat de la MONUL au Libéria, elles ne remplissent pas les quatre conditions essentielles, à savoir l'installation du Conseil d'État, le rétablissement effectif du cessez-le-feu, le désengagement des forces et l'adoption d'un calendrier pour la mise en oeuvre de tous les aspects des accords, notamment le processus de désarmement, le Conseil, après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire général, transformera la MONUL en une mission de bons offices.

Enfin, à notre avis, les factions libériennes sont directement responsables de la crise qui sévit actuellement et sont par conséquent les seules à pouvoir décider de l'avenir qu'elles réservent au peuple libérien. Ma délégation votera pour le projet de résolution dans l'espoir qu'il contribuera de façon décisive à promouvoir la paix, la réconciliation et la stabilité au Libéria.

M. Ubalijoro (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, notre profonde gratitude et notre reconnaissance pour la façon exemplaire et dynamique dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours. Permettez-moi également de vous dire adieu, puisque vous êtes sur le point de vous retirer du service diplomatique. L'appui et l'aide que vous avez apportés à ma délégation en tant que représentant d'un pays qui est un ami sincère du Rwanda resteront à jamais un souvenir précieux.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la France, M. Jean-Bernard Mérimée, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation attache une importance particulière au projet de résolution dont le Conseil est saisi car nous compatissons pleinement aux épreuves douloureuses que subissent actuellement de façon quotidienne nos frères libériens. Après avoir soigneusement examiné le onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et entendu l'exposé encourageant du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Anthony Nyakyi, ma délégation est fermement convaincue qu'elle doit voter pour la prorogation du mandat de la MONUL jusqu'au 15 septembre 1995. Ma délégation est également d'avis qu'un renouvellement pour deux mois et demi du mandat de la MONUL ne doit pas être considéré comme une demande excessive, même si certaines difficultés subsistent, tels le non-respect du cessez-le-feu, la non-application de l'embargo sur les armes et d'autres retards frustrants qui continuent d'entraver nombre des efforts menés dans la quête inlassable d'une solution pacifique au conflit libérien.

Ma délégation est également d'avis qu'il est extrêmement important que le mandat de la MONUL soit prorogé à ce stade critique afin de rassurer le peuple libérien et, parallèlement, d'envoyer un message énergique aux principaux protagonistes politiques du conflit libérien, pour leur rappeler que, à l'heure actuelle, non seulement le sort de leur peuple est entre leurs mains mais que les chances de survie d'une nation tout entière dépendent de leur bon sens, de leur bonne foi et de leur sens des responsabilités. Il est impératif que les dirigeants des factions libériennes tirent les leçons de l'expérience rwandaise de l'an dernier, où une poignée de politiciens irréfléchis et mal intentionnés d'un ancien régime, mus par l'opportunisme politique et la démagogie, ont plongé notre pays dans l'un des bains de sang les plus effrayants, les plus horribles et les plus barbares de l'histoire de l'humanité.

Ma délégation se félicite ouvertement de la présence de la MONUL au Libéria étant donné ses bonnes intentions, son ferme engagement et sa détermination à bien faire au Libéria. Ma délégation voudrait également louer les efforts régionaux et sous-régionaux entrepris par les pays africains dans leur quête d'une solution pacifique au conflit libérien. Il est inutile de rappeler que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO ont été déployés au Libéria à un moment extrêmement critique, alors que la situation au Libéria était au plus fort de l'escalade et sur le point de dégénérer en une catastrophe sans précédent.

À cet égard, compte tenu de l'élan positif dont bénéficient actuellement les négociations de paix, nous voudrions réaffirmer que l'heure est venue pour la communauté internationale de fournir au Libéria des ressources adéquates. En fait, nous croyons fermement que les organisations régionales et sous-régionales ont fait des efforts importants pour essayer de promouvoir la paix au Libéria. Étant donné, par ailleurs, la situation économique difficile et l'absence de moyens, ma délégation voudrait faire appel à l'autorité morale de la communauté internationale pour qu'elle prête assistance au Libéria, aux organisations régionales et sous-régionales afin qu'à l'avenir les Africains acquièrent plus de compétences, d'expérience et d'aptitude à résoudre leurs propres problèmes sans avoir nécessairement à recourir à des tiers pour régler des problèmes qu'ils ne considèrent pas être les leurs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Conseil va maintenant procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le document S/1995/521.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1001 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, je voudrais vous féliciter de la façon exemplaire dont vous avez présidé les travaux du Conseil au cours de ce mois, qui, en fait, a été calme. Je voudrais également vous exprimer à titre personnel mes félicitations à l'occasion de votre retraite et de votre brillante carrière. Vous nous manquerez et nous vous souhaitons bonne chance.

Une fois encore le Conseil se trouve aujourd'hui confronté à la tragique situation qui règne au Libéria. Mon gouvernement appuie la résolution adoptée aujourd'hui, qui proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) malgré notre profonde déception devant les progrès de cette Mission. Comme bien d'autres, mon gouvernement n'a ménagé aucun effort pour tenter de rétablir la paix dans ce pays. Les États-Unis ont fourni l'essentiel des contributions versées au Fond d'affectation spéciale pour le Libéria — plus de 20 millions de dollars. Nous avons désigné un Envoyé spécial pour contribuer au processus de paix libérien. Malheureusement, nous n'avons pu obtenir la coopération des parties libériennes, qui continuent leur lutte brutale pour le pouvoir, lutte qu'aucune faction ne peut gagner.

Malgré les efforts déployés sur le plan diplomatique par le Président ghanéen Rawlings pour rapprocher les factions libériennes, aucun règlement politique n'a été accepté. Malgré les efforts louables déployés par les forces du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'assurer la sécurité, les combats se poursuivent.

La communauté internationale a chargé la MONUL de surveiller un cessez-le-feu. Mais les combats n'ont pas cessé. En revanche, les soldats de la MONUL ont été insultés et humiliés par les seigneurs de la guerre dont elles étaient venues aider le pays et le peuple. Des agents d'organismes de secours humanitaires sont également venus apporter leur aide mais les atrocités commises contre les civils innocents n'ont pas cessé. Au contraire, les agents de secours ont été harcelés et traités de façon inhumaine.

L'avenir politique du Libéria dépend de la volonté des factions libériennes d'accepter un compromis. Nous avons été patients. Cela fait maintenant plus d'un an que nous avons prorogé la MONUL, et, chaque fois, des avertissements plus sévères ont été adressés à l'intention des factions libériennes. Mais la patience doit avoir un objectif. En avril, nous avions fondé nos espoirs sur le sommet régional, recommandant aux Libériens une série de mesures visant à montrer leur attachement à la cause de la paix. Mais une fois encore, nous avons été déçus. Aucune de ces mesures n'a été appliquée.

Le Conseil accepte aujourd'hui de proroger une fois encore la MONUL, sur la demande expresse des États de la région qui aperçoivent une faible lueur d'espoir. Mais il faut que les Libériens comprennent que les mots ne suffiront plus à nous convaincre qu'ils souhaitent la paix : il faut des actes. Il faut que d'ici le 15 septembre un véritable cessez-le-feu ait été instauré, qu'un nouveau Conseil d'État ait été installé et ait réellement assumé l'autorité, que toutes les factions se soient engagées sérieusement à procéder au désarmement et au désengagement et qu'un calendrier précis soit prévu pour le reste du processus de paix; sinon la MONUL cessera d'exister.

Les membres du Conseil et les Membres des Nations Unies conservent toujours leur espoir vis-à-vis du Libéria. Cette dernière prorogation du mandat de la MONUL est l'expression de notre espoir. Mais c'est un espoir qui ne pourra se réaliser que si ceux qui prolongent le conflit reconnaissent qu'il n'y aura pas de véritable avenir pour eux ni pour leur pays s'ils ne s'engagent pas à rechercher la paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante des États-Unis des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Thiebaud (France) : Le Conseil a décidé, il y a bientôt deux ans, de créer la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Cette opération avait été mise en place pour faire suite à l'accord conclu entre les parties libériennes à Cotonou le 25 juillet 1993.

Au moment du vote de la résolution 866 (1993), le Conseil de sécurité pensait que la paix serait bientôt restaurée au Libéria et que des élections libres et démocratiques allaient se tenir dans ce pays.

Deux ans ont passé et malheureusement rien ne s'est produit. La situation au Libéria n'a cessé au contraire de se dégrader. Après l'Accord de Cotonou, d'autres accords ont été signés, d'abord à Akosombo puis à Accra pour finir le 21 décembre 1994. Ces accords ont été systématiquement violés.

Le cessez-le-feu a été rompu dès le mois de septembre de l'année dernière, la situation humanitaire est devenue sans cesse plus inquiétante, la MONUL enfin n'est plus à même de remplir le mandat qui lui a été confié par notre Conseil.

On ne pourra pas dire que la communauté internationale n'a pourtant pas été patiente. Peut-être même l'a-t-elle été un peu trop. La résolution que nous venons d'adopter a le mérite de dire les choses clairement. Elle met en effet en exergue trois éléments fondamentaux.

Il est rappelé tout d'abord que le règlement ultime de la crise au Libéria repose avant tout sur la volonté des factions d'aboutir à un accord. Nous estimons en effet que ces dernières portent l'entière responsabilité de la situation que connaissent des centaines de milliers de civils, qui ont dû quitter leur village pour se réfugier dans la capitale ou dans les pays voisins.

Il est ensuite donné deux mois et demi de plus aux Libériens pour qu'ils s'assoient à la table des négociations et pour qu'ils mettent pleinement en oeuvre les Accords d'Akosombo et d'Accra. Cela comprend l'installation du Conseil d'État, la restauration du cessez-le-feu, le désengagement de toutes les forces et la définition d'un nouveau calendrier pour l'application des accords de paix, en particulier pour ce qui concerne le désarmement.

Enfin, au cas où les factions ne feraient aucun effort pour surmonter leurs divisions, le Conseil mettra fin en toute logique à l'existence de la MONUL.

Le message du Conseil est donc parfaitement limpide, et les factions doivent comprendre que le 15 septembre est pour nous une manière d'ultimatum.

Si la sagesse l'emporte sur la division, les Nations Unies continueront en revanche de porter assistance aux Libériens pour restaurer la paix et la démocratie dans ce pays.

Nous encourageons en conséquence une dernière fois toutes les personnes de bonne volonté, les chefs des factions en premier lieu, mais aussi les responsables des pays de la région, pour qu'ils saisissent la chance qui leur est ainsi offerte par cette résolution.

Ma délégation voudrait à ce sujet remercier très vivement le Président Rawlings pour les efforts qu'il a déployés jusqu'à présent, ainsi que ceux du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nyakyi, qui est sur le terrain notre interprète à tous.

La guerre au Libéria dure maintenant depuis plus de cinq ans. Elle a coûté la vie à 150 000 personnes environ. Un pays entier a été ravagé. Il est choquant de constater que les chefs de guerre semblent se satisfaire de cette situation dramatique.

Mon gouvernement espère pour finir que l'appel du Conseil sera entendu et que le Libéria retrouvera bientôt la voie du progrès et de la réconciliation.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous associons au représentant des États-Unis pour vous féliciter, Monsieur le Président, du déroulement sans heurt de votre présidence durant ce mois. Nous aimerions également vous présenter nos meilleurs voeux à l'occasion de votre retraite imminente.

L'Oman s'est rallié au consensus et a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée, qui proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 15 septembre 1995, parce que nous continuons de penser que la communauté internationale doit continuer d'apporter son appui au processus de paix au Libéria, mais pas indéfiniment ou inconditionnellement. À cet égard, nous appuyons le lien établi au paragraphe 2 entre le maintien de cet appui et la nécessité d'une action immédiate de la part des parties libériennes en vue de vaincre pacifiquement leurs divergences et de parvenir à la réconciliation nationale.

La résolution que nous venons d'adopter est à notre avis différente des résolutions adoptées précédemment par le Conseil de sécurité sur la situation au Libéria en ce sens qu'elle n'est pas un renouvellement de mandat «routinier», et qu'elle pourrait bien être la dernière du genre à moins que des progrès substantiels ne soient réalisés par les parties dans la mise en oeuvre des Accords d'Akosombo et d'Accra.

De plus, le message contenu dans cette résolution est tout à fait clair : les parties ont eu largement le temps de démontrer leur désir de paix. Le temps est maintenant venu pour eux de faire un choix : continuer sur la voie des combats soutenus et de l'impasse politique, auquel cas elles ne peuvent ni ne doivent compter sur l'appui de la communauté internationale aux efforts de paix dans leur pays; ou, au contraire, démontrer par des mesures concrètes la volonté politique indispensable pour mettre fin à l'interminable crise libérienne. Dans ce cas, elles se mériteraient amplement l'appui soutenu de la communauté internationale. Nous espérons sincèrement que les parties libériennes opteront pour la deuxième ligne d'action et mettront pleinement à profit les deux mois et demi à venir pour mettre en oeuvre, intégralement et de bonne foi, les mesures énoncées au paragraphe 4 de la résolution 1001 (1995), que le Conseil vient d'adopter.

La MONUL, de concert avec le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a déployé des efforts inlassables pour aider le peuple libérien à mettre fin à la situation tragique où elle se trouve. Si nous nous félicitons de ces efforts, nous tenons à rappeler un fait très important, à savoir que le fardeau de la réalisation de la paix et de la réconciliation nationale incombe d'abord et avant tout au peuple libérien lui-même. En conséquence, nous demandons instamment aux parties libériennes de faire preuve d'un sens de responsabilité et de vaincre leurs divergences au sujet de la mise en place du Conseil d'État et de l'application des aspects pertinents des Accords de Cotonou et d'Accra, afin que le peuple libérien puisse enfin jouir des bienfaits de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Enfin, nous félicitons le Secrétaire général, son Représentant spécial, l'ECOMOG et la MONUL des efforts qu'ils déploient inlassablement pour aider le peuple libérien à trouver un règlement pacifique à leur conflit.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Avant toute chose, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous

avez dirigé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin. Nous vous présentons également nos meilleurs voeux à l'occasion de votre départ prochain de New York.

La Fédération de Russie s'inquiète profondément de la situation complexe qui prévaut au Libéria et du conflit armé fratricide qui continue de régner dans ce pays, qui a déjà infligé des souffrances indicibles à sa population civile et qui menace de déstabiliser encore plus la région.

C'est avec regret que nous constatons que six mois après la signature de l'Accord d'Accra, les parties libériennes n'ont pas encore appliqué ses dispositions fondamentales, ce qui prouve à l'évidence qu'elles ne se préoccupent aucunement de l'avenir de leur propre pays et des aspirations de leur peuple, qui est pratiquement devenu l'otage des ambitions politiques personnelles des dirigeants des factions armées.

L'impasse politique qui continue de faire échec au processus de paix au Libéria est le signe évident d'une tendance dangereuse qui se manifeste également par le mépris que les parties libériennes continuent d'afficher à l'égard des nombreux appels lancés par la communauté internationale et par les organisations africaines régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et des initiatives vigoureuses visant à parvenir à un règlement politique rapide dans ce pays.

La situation qui règne maintenant dans le pays nous oblige à réfléchir sérieusement à la nécessité d'une révision complète du rôle de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), conformément aux propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général.

La délégation russe a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée, car à notre avis elle répond de façon adéquate à la situation réelle qui règne au Libéria. Elle contient un avertissement extrêmement clair et sévère, à savoir que le Conseil de sécurité ne permettra plus que l'on méconnaisse ses décisions et qu'il n'a pas l'intention de renouveler le mandat de la MONUL si les mesures concrètes nécessaires à la reprise réelle du processus de paix au Libéria n'ont pas été appliquées d'ici le 15 septembre. En même temps, la résolution indique clairement que la communauté internationale est prête à promouvoir activement le processus de paix dans ce pays, y compris une période de consolidation de la paix après le conflit, si les conditions exigées sont remplies.

Il est évident que le rétablissement de la paix et la réconciliation nationale au Libéria est d'abord et avant tout l'affaire des Libériens. Nous osons espérer que cette fois les parties libériennes comprendront tout le sérieux des intentions de la communauté internationale et en pèseront soigneusement toutes les conséquences, et qu'elles ne laisseront pas passer ce qui pourrait être leur dernière chance réelle de parvenir à un règlement rapide de la crise politique au Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous exprimer, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour la manière remarquable dont vous avez présidé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de juin, et de vous présenter ses meilleurs voeux à l'occasion de votre départ à la retraite.

L'Italie se félicite de l'adoption de la résolution sur le renouvellement du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 15 septembre 1995.

Au cours des consultations, nous avons, à l'instar de nombreuses autres délégations, déclaré que, à moins que les factions en guerre n'effectuent une percée majeure dans les négociations politiques en cours et qu'elles ne prennent certaines mesures pratiques pour commencer à appliquer les Accords d'Akosombo et d'Accra, le mandat de la MONUL ne pourrait être renouvelé. Nous souscrivons également au point de vue du Secrétaire général selon lequel, si tel était le cas, il faudrait faire de la MONUL une mission de bons offices.

Comme d'autres l'ont déjà dit, la véritable victime de la situation actuelle au Libéria est la population civile. L'ONU et la communauté internationale ont la responsabilité de ne pas abandonner les hommes, les femmes et les enfants libériens au chaos et à la violence de la guerre civile. Mais une fois de plus nous devons souligner que les efforts tentés pour fournir de l'aide et une assistance matérielle au Libéria ont été entravés par des obstacles érigés par les factions.

Nous espérons donc que les parties au conflit pourront enfin parvenir à un accord, dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité dans le pays et dans la région tout entière. Il existe encore quelques raisons d'espérer, grâce à la médiation des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont nous saluons

hautement l'action. Les factions libériennes ne doivent pas laisser passer cette dernière chance. Elles doivent comprendre que la poursuite du conflit ne peut qu'empêcher la communauté internationale de continuer à fournir de l'aide au pays. L'expérience récente nous a enseigné que l'ONU et la communauté internationale ne peuvent pas faire grand-chose si les parties au conflit ne souhaitent pas véritablement la paix.

Nous demandons donc une fois de plus aux factions libériennes de revenir de bonne foi à la table des négociations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer notre reconnaissance pour l'excellent travail que vous avez accompli en votre qualité de Président du Conseil de sécurité et de représentant de l'Allemagne.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général du rapport complet qu'il nous a présenté sur la situation au Libéria. Nous déplorons le sombre tableau dépeint dans ce rapport au sujet de cette crise.

Depuis l'adoption, en avril dernier, de la résolution 985 (1995) du Conseil, les parties au Libéria n'ont réalisé aucun progrès substantiel pour ce qui est des mesures que le Conseil de sécurité leur avait instamment demandé, précisément par cette résolution, de prendre. Nous faisons allusion à la mise en place du Conseil d'État, au rétablissement du cessez-le-feu et aux mesures visant à appliquer les autres dispositions de l'Accord d'Accra. En raison de la situation actuelle, les conditions humanitaires ont continué de se détériorer, et les violations des droits de l'homme persistent, au point que ceux qui s'efforcent de vaincre les difficultés sur le terrain sont eux-mêmes victimes de mauvais traitements. C'est pourquoi le Conseil de sécurité, par la résolution qu'il vient d'adopter, s'est vu obligé, une fois de plus, de réitérer des exhortations identiques.

Malgré cela la tenue de la réunion au sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), même si elle n'a pas obtenu tous les succès escomptés, de l'avis des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO eux-mêmes, a réalisé des progrès importants sur la voie d'un accord au sujet de nombreuses questions en suspens, et la porte est restée ouverte pour la tenue d'une nouvelle réunion des parties libériennes. Le résultat de ce sommet, et selon une information fournie par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Nyakyi — que nous remercions au passage de la tâche qu'il accomplit —, les contacts entre certaines factions libériennes et des pays de la région ont progressé, rendant ainsi possible la convocation d'une nouvelle réunion de ces factions dans un avenir proche. À cet égard, il convient de souligner la rencontre positive qui a eu lieu entre les autorités du Nigéria et M. Charles Taylor, dirigeant du Front national patriotique du Libéria.

Ces indices et ces signes positifs, et le sentiment que les factions ont finalement changé d'attitude vis-à-vis du conflit, ont incité le Conseil à faire savoir qu'il était prêt à donner une nouvelle chance aux parties libériennes. Cependant, cette nouvelle chance ne peut être qu'une simple répétition de celle qui a été offerte au mois d'avril. L'absence de progrès concrets dans le processus politique et — ce qui est grave — en ce qui concerne le cessez-le-feu, le manque d'harmonisation des efforts et des politiques de toutes les parties intéressées et le fait déplorable que les armes continuent d'affluer dans le pays, ont rendu nécessaire de conditionner l'appui de la communauté internationale à l'existence d'une volonté politique réelle et concrète des parties pour résoudre pacifiquement leurs divergences et réaliser la réconciliation nationale.

C'est pourquoi le mandat de la MONUL a été renouvelé pour deux mois et demi, dans l'espoir que les parties appliqueront, au cours de cette période, les mesures énoncées au paragraphe 4 du dispositif de la résolution. L'avenir de la MONUL, comme le précisent les paragraphes 5 et 6 du dispositif, est entièrement entre les mains des parties libériennes.

Nous tenons à remercier particulièrement les États africains qui, au prix de grands efforts, ont fourni des contingents au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), et à louer le rôle positif que celui-ci joue pour tenter de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au Libéria. Nous l'encourageons à poursuivre ses généreux efforts et à adopter des mesures qui renforcent l'embargo sur les armes à destination du Libéria.

Nous saluons également la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour le travail difficile qu'elle accomplit et l'encourageons à renforcer sa coopération avec le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs. Nous espérons que la communauté internationale continuera de participer au processus de paix au Libéria et à alléger la situation humanitaire de la population qui

souffre, ainsi qu'aux efforts d'assistance de l'ECOMOG pour que celui-ci puisse être déployé pleinement et s'acquitter de son mandat.

Nous espérons que les dirigeants des diverses factions se montreront maintenant à la hauteur de la situation, qu'ils ne laisseront pas échapper cette occasion, qui pourrait être la dernière, et qu'ils écouteront leur peuple et les combattants du Libéria qui, las de la guerre, souhaitent assurément la prompte réalisation du processus de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, à mon tour, de vous féliciter pour le travail que vous avez accompli en tant que représentant de votre pays au Conseil de sécurité cette année, et dont le point culminant a été votre gestion compétente des affaires du Conseil pendant ce mois. Les fonctions que vous avez assumées au Conseil ont couronné, de façon appropriée, votre longue et remarquable carrière, et vous nous manquerez.

Le Libéria est sur le point de constituer un autre échec des efforts de maintien de la paix des Nations Unies. On a dit trop souvent qu'il n'y avait pas de place pour les soldats de la paix là où il n'y a pas de paix à maintenir. C'est manifestement le cas dans ce pays tourmenté. Les factions de la guerre civile se subdivisent en groupes de plus en plus petits, de plus en plus méchants et en groupes fragmentés de plus en plus égocentriques dont les membres ne sont intéressés bien souvent que par leur propre enrichissement, leur profit personnel et qui tuent pour le plaisir de tuer, et par la drogue. C'est précisément le peuple libérien qui, en fin de compte, doit assumer la responsabilité de réaliser la paix et la réconciliation nationale. Le prix que la communauté internationale est prête à payer pour l'aider dans cette tâche atteint rapidement ses limites.

La dernière fois que nous avons parlé du Libéria en cette instance, les factions avaient fait briller une lueur d'espoir : la réunion d'Abuja. Cette réunion a été remise d'une date à une autre et, finalement, a obtenu des résultats qui, pour être généreux, ne peuvent être qualifiés que de modestes. L'absence de Charles Taylor à Abuja était, à notre avis, inexcusable.

Aujourd'hui ces mêmes factions brandissent une nouvelle promesse d'espoir devant le Conseil de sécurité. Mais beaucoup d'entre nous en ont assez. Nous avons voté pour la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une période supplémentaire de deux mois et demi. Mais nous demandons instamment que, pendant cette période, les tiraillements concernant le Conseil d'État cessent et qu'il soit mis en place; nous exigeons aussi l'application d'un cessez-le-feu réel; le désengagement de toutes les forces; et l'adoption d'un calendrier sérieux pour régler tous les autres aspects des Accords d'Akosombo et d'Accra, en particulier ceux concernant le désarmement. Les factions souhaitent, comme il est facile de le comprendre, que la MONUL reste dans le pays, non seulement pour des raisons économiques mais également pour des raisons de relations publiques. Pour sa part, mon pays, qui depuis plusieurs années fournit des soldats à la MONUL, aura cependant du mal à ne pas exiger son retrait si, au mois de septembre, les conditions énoncées au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 1001 (1995) ne sont pas remplies.

Bien entendu, laissées à elles-mêmes, les factions ne peuvent lutter qu'un certain temps — jusqu'à ce que leurs ressources soient épuisées. Par conséquent, nous soulignons à nouveau l'importance de l'embargo sur les armes que le Conseil a imposé au Libéria. Et nous notons avec inquiétude que l'appui extérieur et ce que le Secrétaire général appelle avec tact le «manque d'harmonisation» entre les politiques des États voisins du Libéria contribuent à déchirer ce pays. Le fait de constater, comme le fait le préambule de la résolution adoptée aujourd'hui, qu'

> «un nouvel effort concerté et harmonisé ... serait utile pour faire avancer le processus de paix» (*Résolution 1001 (1995), sixième alinéa du préambule*)

est une façon très modeste de dire aux voisins du Libéria : Arrêtez de vous mêler de ses affaires. Arrêtez de fournir des armes aux factions. Arrêtez de poursuivre vos propres objectifs au détriment de la paix au Libéria.

Il est un autre aspect préoccupant de la situation du Libéria : les faiblesses de la coopération entre la MONUL et le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le fonctionnement parallèle et concerté des deux forces a été considéré comme un modèle de coopération dans le style du Chapitre VIII entre une mission d'observation des Nations Unies et une force régionale dans d'autres régions du monde. Voilà pourquoi nous sommes d'autant plus préoccupés par le fait que, sur le plan opérationnel, cette coopération n'a pas toujours été «satisfaisante», pour reprendre les propos du Secrétaire général. Nous saluons les pays de la CEDEAO qui ont assumé le fardeau de

l'ECOMOG, mais nous tenons particulièrement à ce que l'ECOMOG fournisse la sécurité nécessaire au personnel de la MONUL, conformément à l'Accord de Cotonou, comme cela est énoncé au paragraphe 12 du dispositif de la résolution que nous venons d'adopter.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République tchèque des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Mon pays a voté pour la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Je voudrais toutefois déclarer ce qui suit.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que des progrès concrets dans l'application des accords de paix n'ont pas encore été réalisés. Cela concerne particulièrement l'établissement du cessez-le-feu et l'installation du Conseil d'État. Nous regrettons que la MONUL soit soumise à de nombreuses restrictions sur le terrain et, par conséquent, qu'elle ne soit pas en mesure de s'acquitter de son mandat de façon satisfaisante.

Nous espérons que les négociations en cours entre les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les parties au conflit déboucheront sur une solution pacifique au conflit. Dans ce contexte, les prochaines réunions d'Abuja sont une occasion qu'il ne faut pas laisser échapper.

S'il est vrai que le peuple du Libéria a pour responsabilité ultime la réalisation de la paix et de la réconciliation nationale, il reste que les efforts que les États de la CEDEAO continuent de déployer pour harmoniser leurs politiques concernant le Libéria et pour encourager l'application de l'Accord d'Accra, y compris le renforcement de l'application de l'embargo sur les armes, joueront un rôle décisif. Nous reconnaissons le rôle important que, à l'instar de la MONUL, le Groupe de contrôle (ECOMOG) des États de la CEDEAO joue dans les efforts en faveur du processus de paix au Libéria.

Il doit cependant être clair que la mission de la MONUL, compte tenu de ses tâches et de ses effectifs actuels, ne pourra se poursuivre de façon efficace que si les conditions au Libéria lui permettent de remplir son mandat. La Mission devra donc devenir une mission de bons offices si le processus de paix ne marque pas de progrès réels d'ici la fin de son mandat. Dans ce contexte, les parties au conflit devront respecter à la lettre la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter.

Elles devront procéder à l'installation du Conseil d'État, au rétablissement d'un cessez-le-feu général et efficace, au désengagement de toutes les forces et à l'adoption d'un calendrier pour la mise en oeuvre de tous les autres aspects des accords de paix, en particulier le processus de désarmement. Nous demandons instamment aux parties au conflit de saisir cette occasion, qui pourrait être la dernière.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 40.